

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le règlement RCA16-08-5 visant l'imposition d'une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2017 a été adopté par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent à sa séance ordinaire du 6 décembre 2016.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Montréal, le 14 décembre 2016

Isabelle Bastien, avocate
Secrétaire du Conseil d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

NOTICE is given that by-law RCA16-08-5 concerning a tax on services for 2017 has been adopted by the Saint-Laurent Borough Council at its general meeting of December 6, 2016.

Notice is also given that this by-law is filed at the Citizen's Office, located at 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, at the disposal and for the information of any interested person.

Montréal, December 14, 2016

Isabelle Bastien, Lawyer
Secretary of the Borough Council